

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Facultaire des Étudiant.es en langue et communication

1^{er} avril 2019, local N-S2005

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

0.0 Procédures d'ouverture

1. Grève
2. Fermeture

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Que l'on ouvre l'assemblée à 13h05

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Benoît Allard, Patricia Paquette et Émilie Bélanger soient respectivement à l'animation, au secrétariat et au senti de l'assemblée.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

0.3 Ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que proposé :

0.0 Procédures d'ouverture

1.0 Grève

2.0 Fermeture

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

1. Grève

Proposition 1.1 : Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019.

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'article 17 "reconsidération" du code de procédure pour la durée de toute l'assemblée générale d'aujourd'hui, et de le remplacer par le libellé suivant : "17. (Reconsidération) Toute reconsidération d'une proposition déjà adoptée ou adoption d'une proposition contraire à cette dernière doit être adoptée par un vote au deux tiers séance tenante.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée au $\frac{3}{4}$

Retour à la principale 1.1: Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019.

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière d'une heure (avec un maximum de deux minutes par intervention) ayant pour sujet la rémunération des stages.

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on ajourne l'assemblée générale pour la levée des cours jusqu'à 14h40.

Dûment proposée, dûment appuyée

Amendement : Que l'assemblée générale soit ajournée pour une durée de 25 minutes.

Dûment proposée, dûment appuyée

La question préalable est demandée.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à majorité

Retour à l'amendement : Que l'assemblée générale soit ajournée pour une durée de 25 minutes.

Adopté à majorité

Retour à la proposition privilégiée telle qu'amendée une fois : Que l'assemblée générale soit ajournée pour la levée des cours pour une durée de 25 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégie : Que l'on réouvre l'assemblée générale à 14h28.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à majorité

Retour à la proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière d'une heure (avec un maximum de deux minutes par intervention) ayant pour sujet la rémunération des stages.

Battue à majorité

Retour à la principale 1.1: Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019.

Amendement 1.1.1 : Biffer la journée du 2 avril dans la proposition d'annulation des journées de grève.__

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on passe au vote.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à majorité

De retour à l'amendement 1.1.1 : Biffer la journée du 2 avril dans la proposition d'annulation des journées de grève.

Battu à majorité

Appel de la décision du présidium de refuser le recomptage

Dûment proposée, dûment appuyée

Battu à majorité

Retour à la principale 1.1 : Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019.

Amendement 1.1.2 : Que l'AFELC exige que les professeurs.es soient tenus.es d'ouvrir les plans de cours dans les cinq jours ouvrables à la suite de la reprise des cours. Par le fait même, que l'AFELC s'oppose à toute reprise d'examens et de remise de travaux lors de ces cinq jours.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adopté à l'unanimité

De retour à la principale 1.1 telle qu'amendée une fois :

Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019 ;

Que l'AFELC exige que les professeurs.es soient tenus.es d'ouvrir les plans de cours dans les cinq jours ouvrables à la suite de la reprise des cours. Par le fait même, que l'AFELC s'oppose à toutes reprises d'examens et de remises de travaux lors de ces cinq jours.

Proposition privilégiée : Que l'on passe au vote.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à la majorité du 2/3

De retour à la principale 1.1 telle qu'amendée une fois :

Que l'on annule les journées de grève du 2-8-9 avril 2019 ;

Que l'AFELC exige que les professeurs.es soient tenus.es d'ouvrir les plans de cours dans les cinq jours ouvrables à la suite de la reprise des cours. Par le fait même, que l'AFELC s'oppose à toutes reprises d'examens et de remises de travaux lors de ces cinq jours.

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Que l'on lève l'assemblée à 15h54.

Dûment proposée, dûment appuyée

Proposition privilégiée : Que l'on passe au vote.

Dûment proposée, dûment appuyée

Adoptée à la majorité du 2/3

De retour à la proposition privilégiée : Que l'assemblée soit levée.

Adoptée à majorité

Animation de l'assemblée générale

Secrétariat de l'assemblée générale